



L'avenir de l'État-providence au Québec

Par **Étienne Hallé**
Membre du Comité Central du PCQ

L'avenir de l'État-providence est une question qui brûle d'actualité. Au Québec, les différents partis politiques offrent plusieurs solutions pour palier à la crise qu'elle subit depuis une quinzaine d'années et son avenir nous semble aujourd'hui plus qu'incertain. On entend souvent dire dans les médias que le modèle québécois est désuet, qu'on devrait diminuer la taille de l'État, le rendre moins interventionniste et permettre au privé de dispenser certains services à la population en totalité ou en partie. Certains disent au contraire qu'il faut conserver notre modèle d'État-providence et le laisser tel quel dans la mesure du possible. D'autres, moins nombreux, nous parlent de le transformer plus radicalement afin qu'il puisse davantage répondre aux besoins de la population en plaçant le social devant l'économique.

Afin de bien saisir les enjeux qui s'y rattachent, il faut d'abord voir ce qu'est l'État-providence, sur quel système il repose, quels sont les moyens de régulation et de justice social dont s'est doté le Québec et finalement, qu'elle est son historique dans le monde occidental. Nous verrons également quels sont les moyens de régulation et de justice sociale au Québec, comment la population perçoit l'État-providence et pourquoi il le voit ainsi. Nous traiterons également des contradictions qui sont inhérentes à sa nature et qui interfèrent à son bon fonctionnement. Pour terminer, nous verrons quelles sont les solutions préconisées par les partis politiques québécois pour le rendre plus conforme au modèle socioéconomique de l'Amérique du nord et du reste du monde. Ces solutions mettront en relief les modèles de société auxquels aspirent ces organisations.

1. QU'EST-CE QUE L'ÉTAT PROVIDENCE ?

1.1 La nature du capitalisme

Pour s'intéresser à la question de l'État-providence, il faut d'abord connaître les fondements du système économique au sein duquel ce type d'État s'insère, c'est-à-dire le système capitaliste. Le système capitaliste a vu le jour au 19^e siècle après que la bourgeoisie eut pris possession du pouvoir économique et politique, d'abord aux États-Unis et en France, puis ailleurs dans le monde. Bien que certains pays demeurent de nos jours théoriquement monarchiques, comme le Royaume-Uni et le Canada, ces monarchies de type constitutionnelles ne sont pas un frein à l'essor de

leurs bourgeoisies respectives ; bien au contraire, leurs traditions et leur enracinement dans le temps peuvent ajouter stabilité et légitimité au système politique et économique.

Les principales caractéristiques du capitalisme sont la propriété privée des moyens de production, la liberté de commerce, la liberté d'entreprendre, la possibilité d'accumulation de capital et le salariat¹. L'un des premiers à analyser ce mode de production et à le critiquer fut *Karl Marx* (1818-1883). Bien que les transformations subies par les diverses sociétés capitalistes depuis le 19^e siècle rendent nécessaire l'ajout de plusieurs variables à son analyse, il n'en demeure pas moins que les assises du capitalisme demeurent aujourd'hui essentiellement les mêmes : c'est donc sous un œil marxiste que le capitalisme sera ici exposé.

Possédant les moyens de production, le bourgeois accumule le capital qu'il extirpe au salarié lors du procès de travail². Les sommes qu'il injecte dans son entreprise pour la faire fonctionner (coûts de production) génèrent un surplus qui se dégage de la vente des produits manufacturés, qu'il peut soit par la suite réinvestir en nouvelles technologies, afin de gagner en productivité, ou encore le conserver pour lui-même. Ces sommes sont tirées du travail de l'ouvrier qui ne reçoit pas un bénéfice proportionnel à la totalité du travail qu'il a effectué en transformant le produit manufacturé ; selon Marx, c'est ainsi que le capitaliste s'accapare d'une partie de la somme du travail journalier qui devrait appartenir au salarié. Comme ce mode de production est à la base de la société dite occidentale, elle a un effet sur les valeurs de la population et sur la constitution de l'État.

Ces valeurs, qui sont intégrées dans la perception et la réflexion des individus - bourgeois et salariés confondus - servent de fondement au libéralisme, qui constitue l'idéologie dominante de cette société. L'idéologie libérale est donc la pierre angulaire sur laquelle le capitalisme pose sa légitimité.

Un des phénomènes qui a mené à la création de l'État-providence est celui des crises cycliques du capitalisme³. Au risque de simplifier à l'excès, le phénomène sera expliqué de manière plutôt large pour les besoins de ce travail. En premier lieu, le système capitaliste repose sur la nécessité d'un accroissement continu de la productivité, c'est-à-dire sur la diminution du temps de travail nécessaire pour manufacturer les biens de consommation. Comme les entreprises sont placées entre elles dans une situation de compétition perpétuelle, elles n'ont individuellement d'autre choix que d'accroître leur productivité car leur survie en dépend : tout ce processus donne donc le pas à une forte tendance générale à son accroissement.

Pour être davantage productives, les entreprises augmentent les cadences de production soit au moyen de nouvelles technologies, ou encore en modifiant leur procès de travail en vue de réduire au maximum les pertes de temps dans le processus de production. Ainsi, le capitaliste peut continuer à produire des biens à prix compétitif et à cumuler du capital. En période de prospérité économique, la disponibilité du capital - qui a été préalablement placé dans les banques par les capitalistes - permet aux entreprises d'emprunter et d'investir dans de nouvelles technologies. Ces sommes sont également souvent utilisées pour embaucher de la main d'œuvre spécialisée en organisation du travail, comme des ingénieurs industriels, ou encore pour faire appel à des groupes conseils de plus en plus

nombreux à offrir leurs services. Le but de ces investissements est toujours le même : augmenter la productivité de l'entreprise.

Toutefois, lorsque la capacité industrielle globale est telle que le marché devient saturé de produits (trop d'offre vis-à-vis la demande), plusieurs entreprises se retrouvent en difficulté et doivent diminuer leurs prix de vente pour demeurer concurrentiels et écouler leurs stocks, ou encore fermer si elles n'en ont pas la capacité. La fermeture de ces entreprises crée du chômage, ce qui diminue davantage la demande de produits manufacturés et accélère la faillite des autres industries en difficulté. C'est alors que l'économie amorce un cycle de récession. Faute de moyens de régulations adéquats le système capitaliste va de périodes de forte prospérité économique en crises cycliques.

Lors de ces crises, comme celle de 1929, il est très difficile de redémarrer l'économie étant donné le fort chômage et le faible pouvoir d'achat de la population.

Dans un système capitaliste, période de prospérité économique ne signifie pas nécessairement une hausse du niveau de vie de la population. Ce système a pour caractéristique de créer de la richesse sans nécessairement la redistribuer équitablement : seule la bourgeoisie et quelques hauts cadres salariés y trouvent automatiquement leur compte. Les iniquités sociales qui en découlent sont un des fondements de l'émergence de l'État-providence.

Deux caractéristiques propres au système capitaliste, et qui sont inter reliés, sont donc à l'origine de l'émergence l'État-providence : le besoin de régulation du système économique et la réduction des injustices sociales.

1.2 Les principaux types d'État-providence

Pour répondre à ce besoin de régulation économique et de justice sociale, l'État québécois a principalement emprunté des caractéristiques à deux modèles : le *modèle anglo-saxon* et le *modèle français*. La situation géographique du Québec, avec les influences anglo-saxonnes qui en découlent politiquement et culturellement, joint à sa proximité culturelle et en partie identitaire avec la France, a mené à un État-providence que je qualifierais d'hybride des deux modèles précédemment cités.

Selon Gérard Boismenu et Alain Noël⁴, le *modèle anglo-saxon* de l'État-providence que les deux auteurs qualifient de *libéral* « s'actualise principalement sur des régimes d'assistance basés sur des examens de ressources, par des programmes d'assurance sociale modestes et par des paiements de transferts universels relativement limités⁵ ». Ce modèle implique un filet de sécurité social minimum s'adressant aux personnes les plus nécessiteuses de la population. Il est à noter que ces modestes protections ont une propension marquée à stigmatiser leurs bénéficiaires. Ce modèle a tend à limiter l'implication du domaine *public*, à réduire les droits sociaux, et à instaurer « un dualisme entre une masse de bénéficiaires égaux dans leur pauvreté et la majorité d'une population jouissant d'une protection sociale distincte, largement protégée par des régimes privés ou semi privés⁶ ».

Le *modèle anglo-saxon* n'est bien sûr pas uniforme aux États-Unis, en Angleterre et au Canada, où chacun de ces États possède ses caractéristiques propres quant à la

nature de leurs programmes, à leurs critères d'admissibilité et à leur générosité. Vu le peu d'intervention nécessaire de la part de l'État, ce modèle est plutôt facile à administrer et à financer ; c'est le plus adapté au libéralisme.

Le *modèle français* est caractérisé par un État très présent au sein des politiques sociales tant au niveau de leur aménagement que de leur fonctionnement et de leur financement. Les prélèvements obligatoires, de même que les dépenses publiques, y sont beaucoup plus élevés que dans les pays anglo-saxons. Sous le *modèle français*, c'est « l'État [qui] aménage les structures économiques et sociales⁷, c'est-à-dire que l'État est beaucoup plus impliqué dans le domaine économique. D'ailleurs, la France – à l'instar des pays socialistes – a tenté pendant plusieurs décennies de planifier son l'économie par le biais de *plans*. Elle n'a pas hésité également à se doter de politiques économiques structurelles qui ont touché directement les secteurs industriel et public.

Tous ces éléments nous amènent rapidement à constater que le *modèle français* est beaucoup plus interventionniste que peut l'être le *modèle anglo-saxon*. Dans le *modèle français social-étatiste*, l'État est supposé être le garant du bien-être de la population. C'est un État qui est supposé s'assurer d'une certaine répartition primaire des revenus. Comme ce modèle est administrativement très lourd, il nécessite un appareil bureaucratique gigantesque et très coûteux, ce qui cause une multitude de problèmes, notamment celui de son financement.

1.3 Les moyens de régulation et de justice sociale de l'État québécois

Comme les Québécois sont desservis par les deux paliers gouvernementaux, nous commencerons par voir les principales protections sociales offertes par le fédéral, puis par le provincial. Ensuite, nous regarderons brièvement les principaux leviers économiques, les institutions démocratiques, de même que les droits sociaux dont le Québec s'est doté afin d'être davantage égalitaire à l'intérieur de ses rapports sociaux.

Pour ce qui est des programmes de soutien direct à la population, le gouvernement fédéral gère la caisse d'assurance emploi, qui accorde un revenu minimal au chômeur cotisant pour une période limitée et qui est financé à la fois par l'employeur et le salarié admissible. Pour les personnes de soixante-cinq ans et plus, il offre le *Régime de pension du Canada*⁸, toujours pour les cotisants, et la *Sécurité de la vieillesse* et le *Supplément du revenu garanti* pour l'ensemble de la population. Il est à noter que ces régimes sont très modestes. Les autres formes d'aides du gouvernement fédéral se traduisent principalement en avantages non imposables, en congés d'impôt ou encore en subventions. Ces formes d'aide se retrouvent par exemple dans les *Régimes d'épargne retraite (RÉER)*, les *Régimes d'épargne étude (RÉE)*, le *Régime d'accès à la propriété (RAP)*, ou le *Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)*.

L'État québécois, quant à lui, offre une gamme importante de programmes sociaux visant à dispenser des services universels et à offrir un seuil minimum de sécurité sociale à sa population. Les principaux services offrant un seuil minimum sont composés de *l'aide sociale*, qui assure un revenu très modeste de dernier recours aux sans-emploi non éligibles à *l'Assurance emploi* du gouvernement fédéral par le

biais du *Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale*, du *Régime public d'assurance médicament*, obligatoire pour les non titulaires d'une assurance privée, des indemnités de soutien aux familles, des indemnités en cas de décès et des rentes d'invalidité et de vieillesse, versés par la *Régie des rentes du Québec (RRQ)*. Les indemnités de soutien aux familles sont progressives et inversement proportionnelles aux revenus gagnés : c'est-à-dire que plus ces derniers sont hauts plus l'indemnité diminue, tandis que les rentes de retraite sont proportionnelles aux cotisations perçues.

Les principaux services universels, c'est-à-dire ceux qui sont dispensés sans égard aux revenus, sont relatifs aux domaines suivants : la santé et l'éducation. En ce qui a trait au domaine de la santé, le Québec est doté d'un système universel d'assurance-maladie défrayé par la *Régie de l'assurance maladie du Québec*, relevant du *Ministère de la santé et des services sociaux*. Diverses infrastructures, comme les *Régies régionales de la santé et des services sociaux*, viennent s'articuler autour du principe de gratuité.

En ce qui a trait à la petite enfance, Québec met à la disposition des parents un réseau de garderies subventionnées appelées *Centres de la petite enfance*, service nécessitant une contribution des parents de sept dollars par jour. Pour ce qui est de l'enseignement primaire, secondaire et collégial, les établissements publics sont entièrement financés par le biais des *Commissions scolaires du Québec*. Les fournitures scolaires et les activités culturelles ou parascolaires sont toutefois à la charge des parents. L'éducation supérieure est assumée en partie par les deux paliers gouvernementaux et par les étudiants et/ou leurs parents. Un programme de prêts et bourses, appelé *Aide financière aux études*, offert par le gouvernement du Québec constitue une aide qui sera versée à l'étudiant proportionnellement à sa situation financière.

Outre les divers programmes sociaux, le Québec s'est doté de lois favorisant les droits sociaux des travailleurs. Par exemple, au Québec une demande d'accréditation syndicale se fait par le dépôt de la majorité de cartes d'adhésion signées à la *Commission des relations de travail*, comparativement à d'autres endroits où elle se fait par vote secret. De plus, ici les employeurs ont l'obligation de prélever les cotisations syndicales et de les remettre au syndicat, ce qui rend l'exercice beaucoup plus simple pour ces derniers. Des tribunaux administratifs du travail, tels que la *Commission des lésions professionnelles*, facilitent la défense des travailleurs, syndiqués ou non. Une multitude de lois encadrent le travail : le *Code du travail*, la *loi des normes du travail*, la *loi sur la santé et la sécurité au travail* ou encore la *loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*, pour n'en nommer que quelques unes.

Le Québec s'est également doté de plusieurs institutions visant à indemniser les victimes de préjudices: la *Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)* qui prend en charge l'indemnisation des victimes d'accident de travail ou de maladies professionnelles et qui encadre leur prévention dans les milieux de travail ; la *Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)* qui verse des indemnités aux victimes d'accident de la route, et ce sans égard à la faute, tout en abordant également l'aspect préventif; et l'*Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)* qui défend ces dernières.

Des commissions, telle la *Commission des partenaires du marché du travail*, composée de plusieurs comités (comités sectoriels de main d'œuvre, comités consultatifs, comités d'intégration), basée sur une participation paritaire des associations d'employeurs et des centrales syndicales, ont pour but de favoriser l'essor économique du Québec. D'autres organisations comme les *Conseils régionaux de développement (CRD)* reposent également sur le paritarisme.

Au fil des quarante dernières années, le Québec s'est doté de plusieurs sociétés d'État dont certaines ont un but de régulation strictement économique. Les sociétés d'État du Québec sont : la *Caisse de dépôt et de placement du Québec*, *Hydro Québec*, la *Société de développement de la Baie James*, la *Société des alcools du Québec*, la *Société des établissements de plein air du Québec*, la *Société des loteries du Québec*, la *Société générale de financement du Québec* et la *Société nationale de l'amiante*.

Les différents programmes sociaux universels, les protections sociales minimales, les organisations gouvernementales et paragouvernementales composées de conseils, comités, commissions et sociétés d'État, témoignent de la place qu'occupe l'État québécois dans la vie de ses citoyens. Ces interventions, bien qu'elles n'atteignent pas le niveau de l'État français, dépassent largement celles du modèle de l'État-providence anglo-saxon. Il apparaît clairement que l'État français a très fortement influencé les bâtisseurs de l'État québécois depuis la Révolution tranquille ; à titre d'exemple, la *Société générale de financement* et la *Caisse de dépôt et de placement* retrouvent leurs grandes sœurs en France dans la *Caisse des dépôts*⁸ et la *Société générale*⁹, nationalisée depuis 1945. Le principe du paritarisme s'inspire quant à lui des *Instances paritaires de concertation*¹⁰ françaises instaurées en 1946, qui visent à impliquer les organisations syndicales dans divers échelons administratifs. Il est donc aisé de le constater, le modèle d'État-providence québécois est une sorte d'hybride entre le modèle *libéral* anglo-saxon et le modèle *social-étatiste* français.

2. HISTORIQUE DE L'ÉTAT-PROVIDENCE

L'État-providence a connu son essor à partir des débuts de la révolution industrielle jusqu'aux années 1970, après quoi il commença à être contesté. Mais bien avant que l'État n'intervienne au niveau économique dans un but de régulation, il débuta en légiférant contre la pauvreté, comme il le fit en Angleterre avec les *Poor Laws* de 1601 où l'État anglais « prend en charge les indigents [...] et se dote d'une législation, [...] créant une assistance aux déshérités¹¹ ». Ces lois imposaient aux paroisses de fournir un emploi aux pauvres valides.

C'est à ce moment que furent fondées les premières maisons de travail où les nécessiteux étaient employés et hébergés. Toutefois, à partir de 1834, sous la pression des économistes classiques, ces lois furent abrogées et l'État anglais se délaissa de ses responsabilités pour ne se consacrer qu'à des fonctions régaliennes (Défense, Police, Justice).

En Allemagne, le chancelier Otto von Bismarck, après avoir interdit le parti social-démocrate allemand, reprit plusieurs de ses idées pour satisfaire la classe ouvrière et tenir loin d'Allemagne le courant révolutionnaire. « Il créa ainsi en 1883, la

première assurance maladie obligatoire pour les ouvriers de l'industrie dont le revenu dépassait les 2000 marks¹². » Un an plus tard, il fit voter une loi sur les accidents de travail qui obligeaient les propriétaires d'industries à cotiser dans des caisses coopératives pour indemniser les victimes qui recevaient 66% de leur salaire en cas d'invalidité. En cas de décès, une pension était versée à la veuve. En 1889, Bismarck imposa un système de retraite obligatoire.

La crise de 1929 mit en relief le problème récurrent des crises cycliques du système capitaliste. Après cette dernière, les États occidentaux commencèrent à se questionner et à chercher des moyens de régulation économique. Les idées nouvelles de John Maynard Keynes, qui considérait que seul l'État était « en mesure de rétablir les équilibres fondamentaux », mirent sérieusement en cause les théories des économistes libéraux. Selon Keynes, l'État devait se doter d'« amortisseurs » pour prévenir les crises et favoriser les relances économiques. Ces derniers devaient être constitués d'un filet de protection sociale afin de garantir une consommation minimum lors des récessions et de moyens d'intervention économiques. C'est par la suite que des gouvernements inspirés du keynésianisme furent élus sur la base de programmes interventionnistes : comme celui de Roosevelt aux États-Unis - avec son New Deal - et le Front populaire de 1936 en France.

C'est au lendemain de la Deuxième guerre mondiale que l'État providence s'est davantage développé. En Grande-Bretagne, on vit apparaître les allocations familiales, l'assurance retraite, l'assurance chômage, les congés de maladie et également un système de soins médicaux universels et gratuits¹³. L'État accorda également un rôle important aux syndicats. En France, l'État mit tous les moyens à sa disposition pour intervenir, tant sur le plan social qu'économique.

Plusieurs entreprises qui avaient collaboré avec l'envahisseur allemand, dont Renault, furent d'ailleurs nationalisées de même que des secteurs entiers¹⁴ de l'économie. Un peu partout, en Europe et en Amérique du nord, l'État-providence gagna en importance jusqu'à ce qu'il trouve des adversaires en les personnes de la première ministre britannique Margaret Thatcher et du président états-unien Ronald Reagan.

Au début des années 1980, l'État-providence connut une crise de légitimité. Des politiciens près de divers groupes d'intérêts privés, dont principalement ceux nommés précédemment, s'affairèrent à redonner davantage de place au privé. À titre d'exemple, en 1982, les entreprises publiques britanniques représentaient 16% du PIB, alors qu'au départ de Mrs Thatcher elles ne constituaient que 5%. De son côté, Reagan a fortement transformé l'État-providence états-unien, notamment par ses attaques contre les syndicats. Ces deux apôtres du libéralisme économique, avec le soutien de grands médias corporatistes, ont réussi à faire accepter à un large pan de la population l'idée d'un État beaucoup moins interventionniste et laissant plus de place au privé.

De nos jours, l'avenir de l'État-providence est incertain. Au Québec, plusieurs le voudrait plus à droite, d'autres plus à gauche, certains désireraient le laisser tel quel. Quel que soit son avenir, les difficultés qu'il connaît dans le contexte actuel de mondialisation des marchés laissent peu entrevoir la possibilité de le laisser inchangé. Au Québec, comme le portrait de la société a beaucoup évolué depuis

1960 et le début de la Révolution tranquille, voyons brièvement les grandes étapes qui ont façonné l'État-providence québécois.

Avant l'élection du premier ministre libéral Jean Lesage, la société québécoise était essentiellement en retard sur le reste de la société nord américaine. Le décalage entre l'infrastructure et la superstructure était tel qu'après que l'Union nationale eût été battu, les réformes s'amorcèrent avec une rapidité inattendue¹⁵. Peu de temps fut nécessaire pour effacer cet écart structurel. En effet, la bourgeoisie québécoise, qui ne possédait pas les moyens nécessaires à son émancipation, vit dans l'État un moyen privilégié pour prospérer. L'électricité à bas prix pour les entreprises avec la nationalisation de l'électricité et la création d'*Hydro Québec*, la *Caisse de dépôt et de placements* et tous les autres moyens d'interventions de l'État québécois lui ont permis de prendre son essor.

Les moyens de régulation économiques et sociaux du Québec, traités précédemment, ont été pour la plupart mis en place dans les années 1960. Ils se sont développés et d'autres se sont ajoutés au fil des années. Or, trente ans plus tard, la bourgeoisie québécoise, appuyée par une large part de la population, jugea que ce même État prenait trop de place et nuisait à sa prospérité. Comme la Grande-Bretagne et les États-Unis avant lui, le Québec essuyait une offensive idéologique de la part du libéralisme catalysée par ses médias radiophoniques, télévisuels et écrits. Le Québec arrivait à l'heure d'un grand questionnement quant à l'avenir du rôle de l'État et de la place que devait occuper le privé et l'État dans sa société.

3. LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTAT-PROVIDENCE QUÉBÉCOIS

3.1 Le financement des services

Un aspect fondamental de la crise que vit actuellement l'État-providence québécois est en relation directe avec sa capacité de se financer adéquatement sans générer, année après année, des déficits budgétaires. Bien que certains économistes tel que Louis Gill considèrent la question de la dette peu alarmante¹⁶, certains politiciens, appuyés par les médias privés, reviennent constamment sur le sujet de son remboursement pour justifier les coupures dans le financement des services et les privatisations. Mais pourquoi a-t-on tant de difficulté à avoir un budget équilibré ? La raison principale réside-t-elle vraiment dans ses coûts ou encore dans nos moyens financiers ? Alors que nous touchons pratiquement le plein emploi, sommes-nous réellement une province trop pauvre pour continuer à nous payer de bons services ? Se pourrait-il que tout cela ne soit qu'une question de choix, de priorités ?

En premier lieu, une étude de la Chaire d'études socio-économiques de l'UQÀM révèle qu'un « déséquilibre fiscal s'installe au fil des ans entre l'imposition des revenus des particuliers et ceux des compagnies, tant au niveau fédéral que provincial¹⁷ ».

L'étude en question démontre que la proportion des revenus de l'État provenant des particuliers augmente, tandis que celle des entreprises diminue. En 1964, les contributions des particuliers comptaient pour 64% des recettes fiscales du Québec, contre 38% pour les entreprises. En 2004, ce comparatif s'établissait à 88% pour les

particuliers et 12% pour les entreprises. Aujourd'hui, les compagnies québécoises paient 42% moins d'impôts qu'il y a quarante ans. Leurs bénéfices ? Ils ont triplé.

Durant cette période, les entreprises ont augmenté « leur importance relative dans la composition du revenu national, alors que la charge fiscale imputée à ces profits baisse¹⁸ ». Bref, les compagnies sont de plus en plus prospères et contribuent de moins en moins au trésor du Québec et, conséquemment, au financement des services publics.

Deuxièmement, comme le financement de nos services repose davantage que par le passé sur la population active et non sur les entreprises, les pertes d'emplois dans le secteur manufacturier et la création d'emplois dans le secteur des services (notamment dans le commerce au détail) laissent entrevoir d'autres difficultés quant au financement de l'État-providence québécois. Les pertes d'emplois dans ce secteur – soit 133 000 depuis novembre 2002¹⁹ (FTQ) – touchent de plus en plus d'emplois de qualité, comme dans le cas des papetières, et sont remplacés par des emplois dans le secteur des services, notamment dans l'alimentation et le commerce au détail. Il est à prévoir que les salaires modestes offerts par ces emplois créés entraîneront des conséquences néfastes sur les finances publiques. À titre d'exemple, comme l'impôt progressif prélevé sur un salaire à 20 000\$ par année est beaucoup plus bas que celui prélevé sur un salaire de 50 000\$, une tendance à la baisse des revenus réels de l'État québécois est à envisager. De plus, la disparition d'emplois de qualité aura potentiellement une influence sur la consommation, les emplois qui en découlent et les taxes prélevées.

Bref, il est à se demander si le laxisme dont fait preuve le gouvernement québécois face à la crise que connaît le secteur manufacturier et celui de la forêt n'est pas quelque peu volontaire. Quel meilleur argument pour justifier la « modernisation » de l'État québécois que des revenus insuffisants pour assumer ses coûts ? Surtout dans un contexte où la générosité dont l'État a fait preuve au cours des dernières décennies envers les entreprises est démontrée.

Ces services engendrent des coûts élevés et leur financement est facilement quantifiable pour le citoyen. Son premier réflexe souvent de regarder combien il paie en impôt et en taxes, sans toutefois pousser plus loin sa réflexion. S'il s'offrirait ce même service par le biais du privé, il devrait tout le même le payer, que ce soit directement ou par le biais d'une assurance. Cet argent, il n'en disposerait pas pour autre chose. Certes, il aurait peut-être un « plus gros chèque de paye », mais à la fin du mois il lui en resterait peut être même moins.

Le citoyen, par la distinction qu'il fait entre ce qu'il paie au gouvernement et au privé, n'est pas toujours conscient que son pouvoir d'achat pourrait en réalité décroître. Par exemple, si l'on considère qu'une compagnie d'assurance retourne environ entre quarante et soixante pourcent de ses primes collectées, comment un régime privé d'assurance maladie pourrait-il être plus avantageux pour le citoyen qu'un régime public où il paie uniquement ce qu'il coûte? De plus, bien que le coût des soins médicaux par année par habitant soit beaucoup plus bas au Canada qu'aux États-Unis, soit 3037\$ pour 6096\$²⁰ (OMS 2007), bien des citoyens souhaiteraient que Québec fasse plus de place au privé. Pourquoi cette prise de position du citoyen, qui agit contre ses propres intérêts ?

3.2 La perception de la population et le rôle des médias

Combien de fois avons-nous lu des commentaires éditoriaux dans les journaux où les chroniqueurs suggéraient de faire davantage de place au privé dans la dispensation de nos services publics ? À combien d'occasions avons-nous été témoins d'affirmations d'animateurs de lignes ouvertes du genre : « mais la question est : avons-nous encore les moyens de nous le permettre ? ». Cette question, plutôt dirigée, prend tout son sens lorsqu'on regarde la nature des médias québécois, qui appartiennent à très forte majorité à des intérêts privés. Peut-on croire que des médias appartenants à des intérêts donnés livreront un message allant à l'encontre de ces mêmes intérêts ? C'est peu probable. Un exemple très éloquent est celui du journal *La Presse*, média bien connu pour les positions de droite de ses chroniqueurs comme Alain Dubuc et André Pratte. Bien sûr, le média ne dicte pas systématiquement à son personnel les positions à adopter, mais c'est lui qui les embauche en fonction de leurs critères de sélection et les encadre dans leur travail. Il suffit de regarder de près à quels intérêts appartient le média pour saisir les raisons fondamentales qui motivent ses prises de position en faveur des privatisations dans le système de santé.

La Presse est une propriété de *Power corporation*²¹, groupe financier détenteur de *Great West*, l'un des plus importants assureurs au Canada. La belle-fille de Paul Desmarais, président de Power Corporation, Hélène Desmarais est entre autre présidente de l'Institut économique de Montréal et présidente du Conseil consultatif de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Power Corporation a tout à gagner à ce que Québec ouvre la porte au privé dans son système de santé. Ce groupe financier a donc tout aussi intérêt à faire accepter les privatisations à la population. D'ailleurs, lors de la diffusion de l'arrêt Chaoulli, où il était question du droit pour le citoyen de souscrire à une assurance maladie privée, les médias de *Power Corporation* se sont en effet montré plutôt sympathiques à la cause. Les médias jouent donc un rôle très important quant à la perception de l'État-providence par la population.

Comme de manière générale, les médias orientent l'opinion publique vers l'option des privatisations, les citoyens font plus souvent montre d'indulgence envers le privé qu'envers les institutions publiques. Or, les médias ne constituent pas le seul facteur qui influence la perception de la population face à l'État. Un autre facteur qui encourage ces contestations est l'éloignement des institutions publiques de ses citoyens²². Le poids de l'appareil d'État bureaucratique rend les services publics impersonnels et « *a pour effet d'accroître le sentiment d'anonymat du citoyen* »²³. Comme le privé est plus près du quotidien de la population (médias, publicité, commerces, produits manufacturés, etc.), le citoyen a tendance à le percevoir comme un acteur davantage positif, ce qui facilite l'appui de la population aux politiques de droite.

Depuis quelque temps, la population du Québec semble de plus en plus séduite par les idées néolibérales, ou du moins libérales. D'ailleurs, les résultats de l'Action démocratique du Québec (ADQ) aux dernières élections provinciales, dans l'ombre de ceux du parti *Conservateur* au fédéral, témoignent du déléassement des électeurs face à la traditionnelle social-démocratie. Plusieurs contradictions dans le la société

québécoise, jumelées à une perception négative de l'État actuel peuvent expliquer ces changements.

3.3 Les contradictions au sein de l'État-providence

Au Québec, comme dans la majorité des pays occidentaux, la population éprouve beaucoup de difficulté à se définir en tant que membre d'une classe sociale donnée. La seule classe dont il est parfois question est la classe moyenne, qui semble englober - aux dires de ceux qui prétendent en faire partie - à peu près tous les revenus familiaux entre 30 000\$ (classe moyenne inférieure) et 80 000\$ par année (classe moyenne supérieure) : en somme, à peu près tout le monde affirme appartenir à la classe moyenne.

Utilisée de manière beaucoup trop large, l'affirmation d'y appartenir ne relève donc pas d'une véritable appartenance à une classe sociale basée sur quoi que ce soit de concret. L'individualisme, la proximité des autres classes opposées, l'adoucissement des antagonismes entre ces classes par l'État-providence, sont trois des facteurs qui amènent l'individu à se percevoir comme un élément neutre au sein d'un ensemble d'éléments tout aussi neutres ; comme un individu asocial.

L'individualisme amène le citoyen à se détacher de la société et à l'observer comme un phénomène externe à lui-même. Ainsi, plusieurs personnes éprouvent de la difficulté à saisir que leurs gestes sociaux et politiques contribuent soit à changer ou à consolider l'infrastructure actuelle et que c'est cette même infrastructure qui détermine la superstructure, c'est-à-dire l'État et les règles qui régissent la collectivité. Ce même individualisme et cette disposition à se percevoir comme un élément neutre et externe à la société a pour effet de déresponsabiliser l'individu face à la collectivité et l'amène à se sentir comme un ayant droit, comme un client qui paie pour un service. Ce phénomène de déresponsabilisation individuel s'inscrit en parfaite harmonie avec l'idéologie libérale et les solutions suggérées par les partis politiques tels que l'ADQ : celle du principe de l'utilisateur payeur qui vise paradoxalement à responsabiliser le citoyen, du repli sur soi, de l'égoïsme institutionnalisé.

Une deuxième contradiction qui s'insère dans le cadre de l'État-providence est celle entre *la non-rentabilité de l'appareil administratif* ²⁴ et le système économique au sein duquel il s'insère. À tous les jours, la recherche du profit est l'essence même de la société capitaliste. Que ce soit par la volonté de la bourgeoisie de tirer profit d'entreprises ou par l'acceptation d'un emploi par un salarié, les comportements de la population sont motivés en grande partie par la rentabilité de leurs activités.

Lorsque l'État engloutit de larges sommes d'argent sans apporter de bénéfices apparents, il y a contradiction avec les fondements même du système capitaliste. Cette contradiction, naturellement, heurte les valeurs dominantes qui ont cours dans la société

Une autre contradiction, en lien avec la précédente, est *la difficulté d'équilibre des finances publiques* ²⁵. Comme un des fondements du libéralisme est la liberté d'entreprise, l'État laisse la plupart des activités lucratives au privé. De cette façon,

il doit principalement collecter taxes et impôts pour financer ses activités. Toutefois, afin d'attirer des investisseurs, l'État doit leur offrir des opportunités intéressantes.

Il doit donc permettre un certain équilibre entre leurs activités lucratives et les contraintes qu'il leur impose. Avec les entreprises qui ont leurs activités dans des pays peu contraignants (social dumping), cet équilibre glisse de plus en plus vers l'intérêt de ces entreprises au détriment de celui de l'État. Comme le système capitaliste restreint les activités lucratives de l'État et limite les possibilités de taxation des entreprises, il ne reste donc que la taxation des particuliers, qui a aussi une limite, mais qui a surtout le dernier mot lors des élections.

En somme, les contradictions inhérentes à l'État-providence s'articulent autour de deux axes : l'axe idéologique et l'axe économique. L'État-providence entre en confrontation avec l'idéologie libérale et avec le système économique mondialisé dans lequel il s'insère. De plus ce modèle d'État, notamment par l'éloignement et la lourdeur administrative de ses institutions, a contribué à individualiser davantage ses citoyens et à les rapprocher de l'idéologie libérale.

4. LES SOLUTIONS ENVISAGÉES PAR LES PARTIS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

4.1 Les privatisations

Une privatisation est la vente ou la cession par l'État d'une société publique à des investisseurs privés. Ce moyen est actuellement promu par **l'Institut économique de Montréal** au nom du remboursement de la dette publique qui crée une certaine ponction sur l'État-providence québécois. Par exemple, la dette du Québec pourrait être en partie épongée par la vente d'*Hydro-Québec*.

Selon un tel scénario, la vente de la société d'État pourrait générer un montant de 20 milliards de dollars²⁶ (À qui... p.209) - qui représente environ la moitié de sa valeur réelle - qui réduirait à 64 milliards la dette réelle du Québec²⁷. Ainsi, en plus de liquider à bas prix un moteur essentiel à la vie des Québécois, l'État laisserait le marché décider des tarifs d'électricité, permettant des hausses de prix à son gré. Ce type de solution est préconisé par les puristes du libre-marché, ceux qui sont contre l'incursion de l'État dans les secteurs traditionnellement réservés au monde des « affaires », comme dans la vente au détail et l'énergie.

Le parti politique qui se pose le plus en faveur des privatisations est sans conteste *l'Action démocratique du Québec*. Bien que son programme électoral de 2007 soit beaucoup moins précis quant aux moyens préconisés pour « dynamiser l'État » que celui de 2003, il ressort nettement qu'il prévoit faire davantage de place au secteur privé dans l'économie du Québec. À ce sujet, dans le volet économique de son programme, il est indiqué qu'une « valeur adéquate » est « la liberté d'entreprendre » et que *« L'ADQ reconnaît la nécessaire contribution d'une communauté d'affaires vigoureuse et motivée à participer à la création de la richesse québécoise »*. La vision de l'État de ce parti est donc très restrictive : à la page 23 du programme, il est écrit *« que l'État doit créer en environnement propice à l'activité économique et non se substituer aux forces vives d'une économie libérale »*. Cette

dernière phrase manifeste une forte probabilité de privatiser les services qui pourraient interférer avec le libre marché, tels qu'*Hydro-Québec* et la *Société des alcools du Québec*. Pour l'*ADQ*, l'État n'est qu'un cadre minimal dans lequel s'insère l'ensemble des acteurs du marché qui doivent jouer un rôle actif dans la réponse aux besoins de la population.

Bien que les autres partis politiques n'émettent pas présentement de façon publique l'intention de procéder à des privatisations, le scénario demeure tout de même probable du côté du *Parti libéral du Québec* et dans une moindre mesure du côté du *Parti québécois*. Dans le cas de ces deux organisations, il y a plus d'intérêts vers les *Partenariats public-privé*.

4.2 Les Partenariats Public-Privé

Le *Partenariat Public-Privé (PPP)* est « un mode de financement par lequel l'autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public ²⁸ ». Ce type de service consiste donc à remplacer en totalité ou en partie des institutions publiques par le privé, tout en maintenant l'encadrement de l'État. Le but recherché est de limiter l'implication de l'État dans la dispensation de services publics et de diminuer les dépenses qui y sont rattachées, notamment par la réduction de la taille de la fonction publique et parapublique. Cette solution, qui a pour avantage de poursuivre la dispensation des services publics, a pour inconvénient d'éliminer des emplois de qualité pour les remplacer par d'autres plus précaires.

Afin d'adoucir la chose et de la rendre davantage comestible, les emplois du secteur public et parapublic sont éliminés graduellement par les départs à la retraite et ensuite remplacés par ceux du privé, ce qui ne lèse aucun salarié directement. Donc, un grand intérêt pour le gouvernement qui les met en oeuvre est que les *PPP* sont plus facilement acceptés par la population que les privatisations. Ce sont des privatisations à l'intérieur des institutions publiques dans un cadre établi et contrôlé – dans une certaine mesure – par l'État.

Le parti politique qui se fait actuellement le plus grand promoteur des *PPP* est le *Parti Libéral du Québec*. Dans sa plate-forme électorale, dans la section sur la modernisation de l'État, il est question de la création de l'*Agence des partenariats public-privé du Québec* et de la mise en branle des six premiers *PPP* : il ressort nettement de ce document que l'intention de ce parti politique est de persévérer dans cette voie. Du côté de l'*ADQ*, il n'est pas impossible qu'advenant son élection, il prenne cette allée un peu plus calme (surtout s'il est minoritaire) pour déjouer ses adversaires et arriver à ses fins. En ce qui a trait au *Parti québécois*, son programme ne traite pas directement de *PPP*, mais il est à prévoir que le prochain sera passablement plus à droite et orienté vers les *PPP*. Avec Pauline Marois comme chef, entourée de l'ancien ministre Facal comme conseiller, le *PQ* tentera fort probablement de s'attirer la partie de son électorat qui l'a quitté au profit de l'*ADQ* lors des dernières élections.

D'ailleurs, il suffit de lire la chronique de Joseph Facal pour constater que sa vision de l'avenir du Québec est très libérale, même s'il se considère personnellement de

gauche (du moins, c'est ce qu'il écrit dans ses chroniques...). D'ailleurs, selon lui la « *gauche responsable, c'est celle de [...] Tony Blair*²⁹ (sic) ».

Donc, le risque pour le Parti québécois de laisser tomber son côté social-démocrate et son « préjugé favorable aux travailleurs » pour courtiser l'électorat nationaliste de droite en préconisant des solutions telles que les PPP à la problématique de l'État-providence est bien réel. Lors de son prochain congrès, il est fort probable que le SPQ libre se fasse montrer la porte du parti. Toutefois, si ce club politique est toléré, ce sera pour deux raisons. D'abord, parce que son influence aura été jugée stratégique pour s'attirer l'appui traditionnel des syndicats et ensuite, parce qu'il ne constituera pas un obstacle aux « modernisations » de l'État envisagées.

Les trois partis politiques présents à l'Assemblée nationale misent potentiellement sur les Partenariats public-privé non seulement pour adapter l'État-providence aux réalités socio-économiques de l'Amérique du nord, mais également pour le rendre plus conforme aux préceptes de l'idéologie libérale : selon ces derniers, l'État interfère toujours trop avec le « libre marché » ; il faut donc limiter son rôle au minimum.

4.3 Le workfare

Le *workfare* « symbolise le rejet des politiques d'assistance qui enfermeraient les pauvres dans le piège de la dépendance. L'idée de base de ce concept est que pour recevoir des secours publics, il faut en retour fournir un travail³⁰ ». Les mesures incitatives pour remettre les assistés sociaux au travail, que ce soit par la diminution des prestations ou encore par des programmes de « stages en milieu de travail » ont un double effet : celui de limiter les dépenses sociales de l'État, et celui de fournir de la main d'œuvre bon marché aux employeurs dans le besoin.

Le *workfare* est une des solutions privilégiées par l'ADQ pour diminuer les dépenses à caractère social de l'État.

Dans son programme, à la page 15, il est question de « mettre en place une vaste réforme du programme d'aide sociale. L'objectif de la réforme serait la bonification de l'aide sociale de la clientèle inapte au travail et le retour en emploi nécessaire des bénéficiaires aptes au travail ».

Quelle serait la définition d'une personne « inapte au travail »? Et quels en seraient les critères d'admissibilité? L'élection majoritaire de ce parti à la tête de l'État québécois nous apporterait sans doute rapidement les réponses à ces questions... Une chose certaine est que cette « promesse électorale » s'insère dans l'idée générale du *workfare*.

Dans le passé, le PQ et le PLQ ont eut, dans une certaine mesure, des politiques s'insérant dans le *workfare*. Le gel des prestations d'aide sociale en est un bon exemple. Dans l'avenir, tout semble indiquer qu'aucun de ces trois partis n'augmentera ces prestations de dernier recours, et que les mesures incitatives s'accroîtront à mesure que les emplois de qualité dans le milieu manufacturier disparaîtront et que se créeront des emplois dans l'alimentation, le commerce au détail et autres secteurs précaires nécessitant des salariés bon marché. Cette

formule est gagnante pour l'État capitaliste, qui diminue son fardeau social, et pour ses supporteurs que sont les entreprises de ces secteurs grandissants.

5. LES MODÈLES D'ÉTAT QUÉBÉCOIS ENVISAGEABLES

5.1 Le *statu quo*

Le *statu quo* est le plus improbable des scénarios ; il est même totalement impensable à moyen ou à long terme. Pourquoi l'avoir inséré dans les modèles d'État québécois envisageables ? Premièrement parce qu'il illustre une tendance très importante qui existe dans toute société et que n'importe quelle tentative de changement doit d'abord affronter l'inertie du système existant ; que cette volonté provienne de la droite ou de la gauche de l'échiquier politique. Deuxièmement, parce que pris au sens absolu, il sert de base au changement. Le *statu quo* est le moins radical des scénarios envisageables et constitue davantage une tendance qu'un modèle proprement dit. Compris à la fois comme une influence et comme une base au changement, ce modèle laisse peu de place aux réformes de ses institutions et assure la continuité des problèmes actuels que vit l'État-providence.

Une vue d'ensemble de ce modèle nous indique donc qu'il ne peut être que temporaire, car l'infrastructure de la société québécoise prendrait trop de retard sur la superstructure, qui aurait tôt ou tard à effectuer des changements conjoncturels nécessaires. Ce modèle pourrait également être qualifié de centriste, en rapport avec les deux autres qui seront exposés subséquemment.

Le parti politique qui se rapproche le plus de ce modèle est pour le moment le *Parti québécois*. Toutefois, comme il en était question précédemment, il est fort probable que l'orientation de ce parti change lors de son prochain congrès. Le *Parti Libéral* illustre bien quant à lui la volonté d'effectuer des réformes libérales, mais semble encore très influencé par ce modèle et hésitant à trop l'ébranler. L'*Action démocratique du Québec* semble peu attirés par le *statu quo* et tend vers un autre modèle d'État. Un jeune parti, Québec solidaire, se situerait à mi-chemin entre le *statu quo* et un modèle marqué par de grandes réformes progressistes, bien que son programme soit encore peu défini en ce moment.

Le *statu quo* est en même temps l'avenue la moins probable et surtout la moins durable pour l'avenir de l'État-providence. Dans un avenir assez rapproché, aucun parti politique n'en fera la promotion, car ce modèle implique le maintien de l'État dans sa forme actuelle, avec ses mêmes problèmes et ce, face à la même critique d'une même population percevant négativement l'État-providence avec l'apport des mêmes médias. Le mot d'ordre politique sera désormais « changement » !

5.2 L'État minimal

Comme le *statu quo*, l'*État minimal* illustre une tendance. Toutefois, cette tendance est davantage marquée et constitue une possibilité au sens absolu, contrairement au *statu quo*. L'*État minimal* agit comme cadre minimum où il intervient peu ou pas dans la l'économie et les affaires sociales. Les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaire demeurent, mais en interférant minimalement sur l'économie et en limitant

au strict minimum les programmes sociaux. Ce modèle absolu est un renoncement clair et net à l'État-providence : c'est une allée simple vers un capitalisme sauvage et vers la polarisation des classes sociales. L'État minimal « minimum », avec la fin des « filets de sécurité », des mécanismes de régulation économique et des lois à caractère social, c'est la fin de la classe moyenne et l'accroissement des privilèges pour les « méritants » de ce monde, comme le disent certains chroniqueurs de médias de masse. Ce modèle se situe à la droite du modèle centriste du *Statu quo*.

Quels partis découlent de cette mouvance et à quel degré ? Celui qui s'inscrit le plus fortement dans cette tendance est, vous l'aurez certainement deviné, l'ADQ. Tel que cité précédemment, l'*État minimal* se situe en plein cœur des « valeurs adéquistes », pour reprendre leurs propres termes. Le *Parti libéral du Québec* se situe entre le *statu quo* et l'*État minimal* : on pourrait le qualifier de « réformiste libéral prudent ». Cette organisation aspire sensiblement au même idéal libéral que l'ADQ, mais procède avec plus de prudence. D'ailleurs, les quatre dernières années d'exercice du pouvoir lui ont possiblement fait saisir des enjeux politiques auxquels le parti de Mario Dumont n'a encore jamais eu à faire face. De son côté, après son prochain congrès, le *Parti Québécois* risque de se rapprocher du PLQ. La montée de l'électorat de droite risque d'influencer la formation souverainiste, mais la force d'inertie du *statu quo* risque de la maintenir passablement vers le centre. Comme formation de centre droite, le PQ se distinguerait principalement du PLQ par sa position sur la question nationale.

Aspirant à l'État minimal, il y aura l'ADQ ; à mi chemin entre le *statu quo* et l'*État minimal* se retrouveront le PLQ et fort possiblement le PQ. Il y a donc fort à parier, étant donné la position des trois principaux partis politique québécois, que le Québec délaisse graduellement les influences du social étatisme français hérité lors de la Révolution tranquille, pour rapprocher son *État-providence* du modèle anglo-saxon, lui-même plus près de l'*État minimal*.

5.3 La refonte des institutions publiques et de leur mode de financement

Si nous observons les deux alternatives précédentes, soit le *statu quo* - représenté par la social-démocratie - et l'État minimal - représenté par le néolibéralisme - rien ne nous indique que les besoins de la population seront priorisés face aux intérêts des entreprises. Existe-t-il d'autres voies possibles, outre ces deux options ? Plusieurs pistes existent effectivement. Pour Pierre Rosanvallon³¹, *La refonte des institutions publiques et de leur mode de financement* serait une solution possible à l'évitement du libéralisme ou encore du néolibéralisme. Comme nous l'avons vu précédemment, l'État-providence tel qu'on le connaît ne peut perdurer. À moins d'une refonte en profondeur de ses institutions et de son financement, il est voué à la ruine à moyen ou à long terme, pense pour sa part Pierre Rosanvallon.

Cette refonte en question reposerait « sur la réduction du rôle du modèle keynésien et sur sa combinaison avec les modes de régulation autogestionnaire et intro-social³² ». Ce modèle se situerait donc à l'opposé de l'*État minimal* et donc à la gauche du *statu quo*.

Les modes de régulation autogestionnaire et intro-social reposeraient sur les rapports État/société civile pour le premier, et sur les rapports individus/société pour

le second. Sans entrer dans les détails concernant ces deux modes de régulation, précisons simplement qu'ils reposent sur une décentralisation des pouvoirs et des institutions. Comme les problèmes de l'État-providence touchent à son financement, à la perception de la population et à ses contradictions internes, il faut mettre en oeuvre des moyens pour agir sur ces derniers. Les moyens sont les suivants : la décentralisation des pouvoirs et l'autogestion des institutions publiques qui permettraient de rendre l'appareil d'État plus flexible ; la dispensation de services par les différentes communautés qui les rapprocheraient de la population, changeant ainsi sa perception négative de l'État; le développement d'une nouvelle économie sociale qui permettrait de réduire la dépendance de la population face aux grandes entreprises ; et finalement, la prise en compte par l'État-providence de la relation individu/société dans le cadre des réalités sociales actuelles par le biais de mécanismes efficaces et conformes aux moyens précédents.

Quel parti politique semble le plus démontrer d'intérêt envers ce *modèle post-social-démocrate* ? Le *Parti libéral du Québec* ? Bien sûr que non, cette organisation est libérale, elle repose sur le libéralisme. Le *Parti Québécois* ? Une simple lecture rapide des commentaires péquistes au lendemain des dernières élections nous permet d'entrevoir son glissement à droite lors de son prochain congrès. *L'ADQ* ? Outre son intention de décentraliser certains pouvoirs, il est tout à fait improbable que cette organisation dévie du dogme du libéralisme économique signé *Fraser institute* et *Institut économique de montréal*. Alors, aucun des trois partis représentés à l'Assemblée nationale ne s'échappe du carcan de l'idéologie libérale. Est-ce que cela signifie pour autant qu'il n'existe aucune organisation politique mettant de l'avant un projet de réforme non libéral de l'État-providence ? *Québec solidaire* pourrait s'inscrire dans ce modèle. Je dis bien « pourrait », car le jeune parti politique ne dispose pas à ce jour de programme très élaboré étant donné son jeune âge.

Dans ses vingt-cinq engagements électoraux, *QS* manifeste d'abord l'intention d'aller de l'avant avec la préséance du social sur l'économique. De nombreux engagements visent à adopter des lois pour lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales, à fonder de nouvelles sociétés d'État (*Pharma-Québec* et *Éole-Québec*) d'un modèle qui s'insèrent bien dans le concept de décentralisation et d'autogestion, et à miser sur le « soutien à l'économie sociale ».

Dans le cas de la nationalisation du secteur éolien et de la création de *Éole-Québec*, il est écrit dans son programme que *Québec solidaire* « créera une société publique qui sera au cœur du développement de cette industrie qu'il développera en coresponsabilité avec les instances de démocratie participatives locales, régionales et autochtones qui seront responsables de la mise en œuvre des nouveaux projets, dans le respect des résultats des consultations publiques, et pourront conserver une part équitable des bénéfices issus de ceux-ci ». De plus, par le passé, *Françoise David*, co-porte-parole de l'organisation, a abondamment fait la promotion de l'économie sociale³³, ce qui se retrouve à la proposition 9 des vingt-cinq engagements électoraux de l'organisation.

Si nous prenons en considération l'alignement général de ce parti politique, de même que l'origine des membres de ses instances décisionnelles et de ses membres à la base, *Québec solidaire* est l'organisation politique qui se rapproche le plus, dans son ébauche de projet de société, de *la refonte des institutions et de leurs modes de financement*. Toutefois, l'appui de la population à cette jeune organisation, qui

avoisine actuellement les cinq pourcent (5%), ne permet pas de croire pour le moment qu'elle accédera au pouvoir à court ou à moyen terme, et comme cette voie n'est promue par aucuns des trois grands partis, cette alternative au libéralisme est peu probable dans les prochaines années à moins d'un revirement majeur. Il est possible, en effet, que les médias indépendants des empires médiatiques que l'on retrouve sur Internet gagnent en influence et en crédibilité. Alors rien n'est totalement perdu pour Québec solidaire et pour ceux qui ont espoir en un modèle d'État-providence qui place les intérêts de ses citoyens avant ceux de sa bourgeoisie et des transnationales.

CONCLUSION

L'État-providence s'insère dans le cadre du mode de production capitaliste. Comme ce système est victime de crises cycliques, les États occidentaux ont vu la nécessité de mettre sur pied des moyens de régulation économique, ainsi que des régimes de protection sociale afin de permettre un seuil minimum de consommation à la population. De plus, afin d'éviter le renversement de ce système économique, les gouvernements ont mis de l'avant ce qu'on appelle le compromis social-démocrate, initié dans une certaine mesure par le chancelier von Bismarck, donnant un visage plus humain au capitalisme.

Le Québec, dans les années 1960, a adopté un modèle d'État-providence se situant entre le modèle anglo-saxon et le modèle social-étatiste français. Or, depuis les années 1980, l'État-providence vit une crise de légitimité à la fois idéologique et économique. Vers 1990, cette crise a atteint le Québec, qui a depuis entrepris d'alléger son État et sa participation à une certaine forme de justice sociale et ce, afin de favoriser davantage les entreprises, que ce soit par des mesures fiscales, par l'intrusion du privé dans le domaine public, ou encore par des mesures incitatives à l'emploi.

Bien que l'État-providence ait permis à la majorité de la population d'accéder à un niveau de vie plus acceptable, cette dernière conteste sa légitimité et se montre prête à la liquider au nom d'une idéologie qui n'est pas dans son intérêt général. Des petits salariés contestent la « puissance » des syndicats, méprisent les assistés sociaux et se montrent désireux de libéraliser l'économie. Des personnes malades et à revenus moyens revendiquent plus de place pour le privé dans notre système de santé. Certains se disent même en faveur d'une médecine à deux vitesses, croyant que le système public en serait désengorgé, sans se demander comment les médecins et les infirmières pratiquant dans le privé seront remplacés. Toutes ces attitudes sont motivées par les médias qui se font le véhicule privilégié de l'idéologie libérale, marginalisant les autres. La population recherche des alternatives et les seules qu'on leur présente sont d'origine libérales.

Les *privatisations*, les *PPP*, le *workfare*, sont des solutions envisagées pour le bien des entreprises et popularisées par les adeptes du néolibéralisme. *L'État minimal* est le modèle prisé par la grande bourgeoisie, tandis qu'un État se situant entre le modèle actuel et ce dernier favoriserait la petite bourgeoisie. Malheureusement, et ce pour des raisons d'ordre conjoncturel, le modèle de gauche, tel que personnifié par Québec solidaire, n'est pas encore atteignable pour le moment.

Que fera le Québec, en cette première décennie du 21^e siècle, pour assurer un degré de justice sociale à sa population et faire face à la mondialisation des marchés ? Quelle alternative choisira-t-il pour s'assurer un développement durable dans cette planète semblant de plus en plus fragile ? Le néolibéralisme ne peut s'avérer être une solution durable, avec la préséance de la productivité sur le social. À terme, cela ne pourra que nous obliger à pousser beaucoup plus loin notre réflexion quant à la faisabilité d'atteindre nos objectifs sans en même temps remettre en cause de manière beaucoup plus fondamentale les fondements du capitalisme.

Du point de vue des communistes, ce constat doit également nous interpeller dans la mesure où cela nous impose également de voir comment notre option fondamentale, en faveur du socialisme favorisera une solution à tous les problèmes mentionnés plus haut.

Le Québec persévéra certainement encore quelques années dans la voie du libéralisme. Ensuite, tout dépendra de toute une série de facteurs. Le niveau de vie de la population continuera-t-il à baisser comme c'est le cas actuellement ? Et qu'arrivera-t-il de l'idéologie libérale ? Perdra-t-elle éventuellement de son influence ? Selon ce qui pourrait arriver, le Québec pourrait opter pour des solutions beaucoup plus à gauche. Il y a eu le capitalisme sauvage, ensuite la social démocratie, puis le néolibéralisme; l'avenir est quant à lui incertain. Ce qui est clair, c'est que dans les prochaines années, l'État-providence québécois va devenir beaucoup moins interventionniste, laissant davantage de place au privé. Pour la suite tout dépendra de la volonté la population; cela dépendra également de ce que feront les forces de gauche, au sein desquelles, nous communistes, oeuvrons, ainsi que de la capacité de ce mouvement à dégager un programme pour dégager une alternative face à ce proposent les vieux partis politiques.

Le Québec aura alors à choisir entre créer une société empreinte de justice et de solidarité dans un contexte de développement durable, ou persévéra dans la voie de l'individualisme en travaillant d'arrache-pied pour consommer à outrance en détruisant son habitat naturel avec la persévérance et le degré de responsabilité qu'on connaît aux termites.

Notes :

(1) : *Capitalisme*, wikipedia, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Capitalisme>

(2) : *Le Capital vol.1*, Karl Marx, p.139-153.

(3) : *1784, Pour mieux discuter d'une révolution industrielle*, Alfred Dubuc, Sociologie et société, 1984.

(4) : *La restructuration de la protection sociale en Amérique du nord et en Europe, L'État et la tourmente*, Gérard Boismenu et Alain Noël, Cahier de recherche sociologique, n° 24, 1995, p.49-85

(5) : *Ibid*, p.57, par.3

(6) : *Ibid*

(7) : André Louat, Marc Montoussé et Gilles Renouard, *Analyse économique et histoire des sociétés contemporaines*, Tome 1, Paris, Boréal, p.259.

(8) : *Caisse des dépôts*, <http://www.caissedesdepots.fr/>

-
- (9) : Société générale, Wikipedia, http://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9_g%C3%A9n%C3%A9rale
- (10) : Paritarisme, Wikipedia, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Paritarisme>
- (11) : État-providence, *Les poor laws anglaises*, Wikipedia, <http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tat-providence>
- (12) : L'État-providence, *L'interventionnisme social de l'État à la fin du XIX^e siècle*, Wikipedia, <http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tat-providence>
- (13) : L'État-providence, *La mise en place de l'État-providence dans le monde occidental après 1945*, Wikipedia, <http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tat-providence>
- (14) : André Louat, Marc Montoussé et Gilles Renouard, *Analyse économique et histoire des sociétés contemporaines*, Tome 1, Paris, Boréal, p.261-262
- (15) : Gilles Bourques et Anne Légaré, *Le Québec : la question nationale*, Paris, Maspero, 1979, p. 167-186.
- (16) : *Rembourser la dette, les lucides induisent la population en erreur*, Louis Gill, Cyberpresse, <http://www.cyberpresse.ca/article/20070201/CPSOLEIL/70131133/5034/CPOPINIONS>
- (17) : *L'autre déséquilibre fiscal : le déplacement du fardeau des compagnies vers les particuliers au cours des dernières décennies*, Michel Bernard, Léo-Paul Lauzon, Marc Hasbani, Gabriel Ste-Marie, Chaire d'études socio-économiques de l'UQÀM, <http://www.cese.uqam.ca/>
- (18) : *L'autre déséquilibre fiscal*, Michel Bernard, Léo-Paul Lauzon, Marc Hasbani, Gabriel Ste-Marie, Chaire d'études socio-économiques de l'UQÀM, <http://www.cese.uqam.ca/>
- (19) : *Qu'est-ce que ça va prendre pour réveiller les gouvernements*, communiqué de presse, FTQ, <http://www.ftq.qc.ca/modules/communiques/communiquer.php?id=859&langue=fr&menu=2&sousmenu=34>
- (20) : Organisation mondiale de la santé, base de donnée en ligne, <http://www.who.int/whosis/fr/index.html>
- (21) : Martin Poirier, François Patenaude, Martin Petit, Gino Lambert, *À qui profite le démantèlement de L'État ?*, Montréal, Chaire d'études socio-économiques de l'UQÀM, 1998, p.84.
- (22) : Raymonde G. Savard, *Défis sociaux et transformation des sociétés*, Montréal, Éditions du nouveau pédagogique, 2002, p.272-273.
- (23) : Ibid, p.272, par. 5.
- (24) : Raymonde G. Savard, *Défis sociaux et transformation des sociétés*, Montréal, Éditions du nouveau pédagogique, 2002, p. 273, par. 2.
- (25) : Raymonde G. Savard, *Défis sociaux et transformation des sociétés*, Montréal, Éditions du nouveau pédagogique, 2002, p. 272.
- (26) : Martin Poirier, François Patenaude, Martin Petit, Gino Lambert, *À qui profite le démantèlement de L'État ?*, Montréal, Chaire d'études socio-économiques de l'UQÀM, 1998, p.209.
- (27) : *Le coup de la dette publique*, Louis Gill, Chroniques SPGQ : <http://www.spgq.qc.ca/news.aspx?news=24>
- (28) : Partenariat Public-Privé, Wikipedia, http://fr.wikipedia.org/wiki/Partenariat_public-priv%C3%A9

- (29) : *Le parc jurassique*, Joseph Facal, Canoë : <http://www.canoë.com/infos/chroniques/josephfacal/archives/2007/07/20070711-075200.html>
- (30) : 2 Workfare, Dictionnaire suisse de politique sociale, <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=843>
- (31) : Pierre Rosanvallon, *La crise de l'État-providence*, Paris, Le Seuil, 1992.
- (32) : Pierre Rosanvallon, *La crise de l'État-providence*, Paris, Le Seuil, 1992, p.135-138.
- (33) : Françoise David, *Bien commun recherché : une option citoyenne*, Montréal, Les Éditions Écosociété, 2004.

BIBLIOGRAPHIE

- *La restructuration de la protection sociale en Amérique du nord et en Europe, L'État et la tourmente*, Gérard Boismenu et Alain Noël, Cahier de recherche sociologique, no 24, 1995.
- Françoise David, *Bien commun recherché : une option citoyenne*, Montréal, Les Éditions Écosociété, 2004.
- *1784, Pour mieux discuter d'une révolution industrielle*, Alfred Dubuc, Sociologie et société, 1984.
- Léo-Paul Lauzon, Michel Bernard, François Patenaude, Martin Poirier, *Privatisations : l'autre point de vue*, Montréal, les Éditions du Renouveau québécois et la Chaire d'Études socio-économique de l'UQÀM, 1998.
- André Louat, Marc Montoussé et Gilles Renouard, *Analyse économique et histoire des sociétés contemporaines*, Tome 1, Paris, Boréal.
- Pierre Rosanvallon, *La crise de l'État-providence*, Paris, Le Seuil, 1992.
- Martin Poirier, François Patenaude, Martin Petit, Gino Lambert, *À qui profite le démantèlement de L'État*, Montréal, Chaire d'études socio-économiques de l'UQÀM, 1998.
- Raymonde G. Savard, *Défis sociaux et transformation des sociétés*, Montréal, Éditions du renouveau pédagogique, 2002.
- Kevin Wilson, Danielle Charron, *Sociétés industrielle et postindustrielle*, Québec, Télé-université, 2004.
- *Engagements électoraux de Québec solidaire*, Québec solidaire, 2006.
- *Une vision, une parole, un plan A pour la Québec*, Action démagogique du Québec, 2007.
- *S'unir pour réussir le Québec de demain : plate-forme électorale*, Parti Libéral du Québec, 2007.
- *Un projet de pays : déclaration de principe*, Parti québécois, 2005.

RÉFÉRENCES INTERNET

Sites du gouvernement du Québec :

- Aide financière aux études : <http://www.afe.gouv.qc.ca/>
- Commission des relations de travail : <http://www.crt.gouv.qc.ca/commission.asp>
- Commission des lésions professionnelles : <http://www.clp.gouv.qc.ca/>
- Commission de la santé et de la sécurité au travail : <http://www.csst.qc.ca/portail/fr/>

-
- Indemnisation des victimes d'actes criminels : <http://www.ivac.qc.ca/Ivac.asp>
 - Société de l'assurance automobile du Québec : <http://www.saaq.qc.ca/index.php>

Autres références :

- *Caisse des dépôts*, <http://www.caissedesdepots.fr/>
- *Le parc jurassique*, Joseph Facal, Canoë : <http://www.canoë.com/infos/chroniques/josephfacal/archives/2007/07/20070711-075200.html>
- *L'autre déséquilibre fiscal*, Michel Bernard, Léo-Paul Lauzon, Marc Hasbani, Gabriel Ste-Marie, Chaire d'études socio-économiques de l'UQÀM : <http://www.cese.uqam.ca/>
- Workfare, Dictionnaire suisse de politique sociale : <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=843>
- *Qu'est-ce que ça va prendre pour réveiller les gouvernements*, communiqué de presse, FTQ : <http://www.ftq.qc.ca/modules/communiqués/communiqué.php?id=859&langue=fr&menu=2&sousmenu=34>
- Organisation mondiale de la santé, base de donnée en ligne : <http://www.who.int/whosis/fr/index.html>
- *Partenariat Public-Privé*, Wikipedia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Partenariat_public-priv%C3%A9
- *Capitalisme*, Wikipedia : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Capitalisme>
- *Société générale*, Wikipedia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9_g%C3%A9n%C3%A9rale
- *Paritarisme*, Wikipedia, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Paritarisme>
- *État-providence*, *Les poor laws anglaises*, Wikipedia : <http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tat-providence>